



Par **Stéphane Rétif** : "Suite à la formation précédente sur l'éthique et la responsabilité dans le sport, j'ai assisté à celle sur les « **Escortes contrôle Anti-dopage** ».

Cette formation d'une durée de 3h (et toujours gratuite), nous a été donnée par M. Michel Marle, Président de la lutte anti-dopage de la FFA. Il nous a présenté les différents organismes de lutte

, leur lien ainsi que les infrastructures à mettre en place pour chaque course chronométrée. Il nous a expliqué le

rôle de l'escorte

, de la prise en charge de l'athlète jusqu'au moment où le médecin préleveur s'en occupe. Lors de cette formation, j'ai appris que toutes les courses chronométrées pouvaient faire l'objet d'un contrôle par l'AFLD, l'Agence Française de Lutte contre le dopage, sur tout athlète participant, professionnel comme simple amateur, majeur comme mineur. Pour les curieux

.
ses

.
x, vous trouverez sur le site de l'

[AFLD](#)

si un médicament contient une substance interdite ainsi que des informations sur les compléments alimentaires. A moins d'être un

.
e athlète de haut niveau qui doit dans ce cas fournir une « **Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique** » (AUT), une simple ordonnance du médecin suffit. Ordonnance à garder dans ses affaires à chaque participation d'une course pour être présentée en cas de contrôle."